

Les réticences des États membres à l'adhésion de l'Espagne

Source: CVCE. Vanessa Núñez Peñas.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_reticences_des_etats_membres_a_l_adhesion_de_l_espagne-fr-76f46748-34c9-42a4-9dbe-4c2243b095c1.html



Date de dernière mise à jour: 08/07/2016

Les discours d'inauguration prononcés par François Poncet, Roy Jenkins et Leopoldo Calvo Sotelo le 5 février 1979 soulignent d'emblée le fait que toutes les parties sont conscientes de la difficulté inhérente au nouveau processus qui démarre à ce moment. L'agriculture, la pêche, certains produits industriels espagnols ainsi que la situation économique intérieure et le nombre de travailleurs au chômage sont autant de problèmes potentiels pour l'intégration.

Le contexte communautaire n'est pas non plus favorable à l'adhésion de l'Espagne. En mai 1979, avec l'arrivée de Margaret Thatcher au 10 Downing Street, les débats sur le budget commencent à occuper une place prépondérante dans le programme de travail de la Communauté. Jugeant l'apport financier de son pays excessif, la Première ministre britannique demande un nouveau mécanisme correcteur des ressources de la Communauté. En 1980, elle obtient la solution du «chèque britannique», ce qui signifie un rabais de deux tiers de l'apport britannique. Conséquence de tout cela, la politique agricole commune (PAC) doit devenir moins coûteuse pour les budgets.

Il faut également avoir à l'esprit la crise économique et les niveaux d'inflation auxquels les pays européens sont confrontés au début des années 1980. Les conséquences de la crise pétrolière de 1973 se font sentir jusqu'à près d'une décennie plus tard. Elles se traduisent surtout par des politiques protectionnistes et des taux de chômage élevés, qui ne commenceront à diminuer que vers la moitié des années 1980.

En mai 1980, en pleine période de commémoration de la déclaration Schuman, prononcée 30 ans plus tôt, le Marché commun se présente comme l'unique réponse plausible car seule la libre circulation pourrait entraîner le rééquilibrage socioéconomique tant souhaité. Pour affronter la crise énergétique, il est question de créer une véritable politique énergétique commune. Quant au système monétaire européen, mis en marche en mars 1979, il lui manque encore une véritable harmonisation des politiques économiques, le renforcement du rôle de l'ECU et la création d'un vrai fonds monétaire européen. Depuis un certain temps, la PAC, considérée comme l'un des piliers de la Communauté, est remise en question. Son adaptation et sa modernisation paraissent de plus en plus nécessaires, non seulement pour la survie de la Communauté mais aussi pour son influence dans les négociations d'adhésion. Il faut sortir victorieux du nouvel élargissement, tant sur le plan économique – surtout l'agriculture et l'industrie – que sur le plan technique, avec l'adaptation d'institutions en pleine phase de redéfinition.

C'est dans ce contexte que, le 5 juin 1980, Valéry Giscard d'Estaing prononce ses fameuses déclarations polémiques devant l'Assemblée des chambres d'agriculture de France. Il demande de paralyser le nouvel élargissement, semant la confusion parmi tous les Espagnols, mais aussi dans les coulisses de Bruxelles. En Espagne, on parle d'emblée d'une tentative de veto de la part de la France. Conformément aux normes de fonctionnement de la CEE, les décisions doivent en effet se prendre à l'unanimité. Toutefois, le lendemain, la réunion entre les représentants des Neuf plus l'Espagne a bien lieu comme prévu et, la semaine suivante, au sommet européen de Venise, il se confirme que les négociations se poursuivront. Malgré les craintes initiales, le processus ne subit aucune interruption. On reconnaît toutefois que les négociations seront inévitablement freinées par la volonté de Giscard d'Estaing (le *giscardazo* ou *coup de Giscard*). Les réunions se tiennent avec une certaine assiduité pendant tout le processus, mais ne semblent pas se traduire par des progrès concrets.

Les interprétations de cet épisode décrivent la position française face à l'adhésion espagnole comme étant méfiante, voire hostile, vis-à-vis du grand potentiel agricole de l'Espagne, faisant des intérêts nationaux français le principal motif de cette attitude négative. Néanmoins, l'Italie, un autre pays qui allait certainement être affecté par l'agriculture espagnole, apporte depuis le début un soutien inconditionnel à l'adhésion de l'Espagne. L'entrée de trois nouveaux pays méditerranéens pourrait en effet contribuer à modifier les règlements communautaires, qui bénéficient de façon éhontée à la production continentale de céréales, de lait, de laitages et de viande, au détriment des agrumes, des fruits et des légumes.

Dans les négociations d'adhésion, la question agricole revêt deux aspects. D'une part, il y a les périodes transitoires pour le libre-échange des productions agricoles provenant d'un côté et de l'autre des frontières. D'autre part, il y a les bénéfices du budget communautaire, dont près de 70 % sont alors affectés à la PAC. Les périodes transitoires sont un sujet très complexe dans les négociations, en particulier concernant des domaines comme l'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la libre circulation des travailleurs ou l'union douanière.

Pour prendre ce dernier cas, la position communautaire est fortement marquée par l'idée que l'accord préférentiel de 1970 est clairement avantageux pour l'Espagne. Cet accord permet en effet d'appliquer des taxes plus élevées aux importations et certains dégrèvements aux exportations. Finalement, la solution au problème de différences dans ce domaine est trouvée à l'aide de la TVA: il est accordé une période transitoire de sept ans pour la disparition complète des tarifs douaniers, tandis que l'application de la TVA deviendra effective dès la date d'adhésion à la CEE.

La libre circulation des travailleurs et la pêche font également l'objet d'une période transitoire de sept ans, une mesure qui finira d'ailleurs par s'étendre à la majorité des produits agricoles. Le grand obstacle est constitué par l'exportation de fruits et légumes espagnols et l'importation des produits continentaux typiques, comme le lait et la viande bovine, pour lesquelles des limites quantitatives sont établies comme mécanisme complémentaire de lutte contre la déstabilisation de la concurrence. L'arrivée des fonds agricoles et structurels n'étant d'ailleurs pas immédiate, il importe de chercher un mécanisme correcteur pour l'apport de l'Espagne au budget communautaire: la Commission restituerait une partie de la TVA aux finances espagnoles, un montant qui diminuerait progressivement jusqu'à disparaître au moment où l'Espagne commencerait à bénéficier des fonds au même titre que tout autre État membre de la Communauté.

En définitive, les réticences des États membres à l'adhésion espagnole peuvent se résumer aux craintes d'éventuelles répercussions économiques et institutionnelles. En conséquence, les négociations vont continuer sans interruption pendant sept années, non sans connaître des hauts et des bas.